COMPTES DE
L'EXERCICE 2025

DE LA COMMUNE BOURGEOISIALE D'ISÉRABLES

<u>Convocation de l'assemblée bourgeoisiale</u>

L'assemblée bourgeoisiale d'Isérables est convoquée pour le :

Jeudi 25 juin 2026

à 19h30 à la salle de gymnastique.

L'ordre du jour est le suivant :

1. *Ouverture de l'assemblée ;*
2. *Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 11 décembre 2025 ;*
3. *Présentation des comptes de l'exercice 2025 de la commune bourgeoisiale d'Isérables ;*
4. *Lecture du rapport de l'organe de révision et adoption des comptes 2025 de la commune bourgeoisiale d'Isérables ;*
5. *Adoption du nouveau règlement de la bourgeoisie d'Isérables, suite à la détermination du Service de la population et des migrations, sur les articles 4, 11,19 et 22 ;*
6. *Décision relative au nombre d'assemblées bourgeoisiales à tenir chaque année ;*
7. *Divers.*

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2025 ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au greffe communal, durant le délai légal tous les jours ouvrables, pendant les heures officielles d'ouverture du bureau communal.

Isérables, le 2 juin 2026 L'Administration bourgeoisiale

Le billet de la Commune bourgeoisiale

Chères bourgeoises, Chers bourgeois,

Les comptes 2025 présentés dans ce fascicule ont été approuvés par le Conseil bourgeoisial en séance du 2 juin 2026. Ils vous seront soumis pour adoption globale à l'assemblée bourgeoisiale du 25 juin 2026.

Les comptes de l'exercice 2025 ont été audités par la fiduciaire BDO le 30 avril et le 1er mai 2026. Le rapport succinct est annexé au présent fascicule.

L'établissement des comptes respecte les dispositions contenues dans la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 et dans l'ordonnance sur la gestion financière du 16 juin 2004, révisée en 2012 (OGFCo).

En complément au fascicule des comptes, les informations suivantes vous sont jointes :
- Tableau des immobilisations 2025 ;
- Tableau des crédits d'engagement et complémentaires utilisés et encore disponibles ;
- Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires ;
- Annexe aux comptes 2025.

Les documents suivants sont disponibles sur internet à l'adresse suivante :
https://iserables.ch/comptes-budgets-proces-verbaux/

- Principes comptables ;
- Tableau de flux de trésorerie ;
- Etat du capital propre ;
- Tableau des provisions.

Les citoyennes et citoyens intéressés peuvent consulter les comptes détaillés directement auprès de l'administration communale durant les heures officielles d'ouverture (du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00, à l'exception du jeudi).

1. CONSIDERATIONS GENERALES

1.1 RESULTAT

L'exercice 2025 boucle avec une marge d'autofinancement de CHF 63'616,06 ainsi qu'un excédent de revenus de CHF 50'257,95 après amortissements et attribution aux fonds et financements spéciaux. Le budget 2025 prévoyait un excédent de revenus de CHF 15'050,- L'écart au budget se monte à CHF 35'207,95.

L'excédent de revenus ainsi que l'attribution aux fonds et financement spéciaux vient augmenter le capital propre de la Commune bourgeoisiale. Les comptes 2025 enregistrent ainsi une augmentation de la fortune nette au bilan de CHF 52'316,06. La fortune nette au 31.12.2025 s'élève à CHF 2'664'860.32 contre CHF 2'612'544.26 au 31.12.2024.

En 2025, la Commune bourgeoisiale n'a réalisé aucun investissement.

1.2 INDICATEURS FINANCIERS

Nous vous donnons ci-après un aperçu des indicateurs financiers qui résument la position de la Commune bourgeoisiale par rapport aux ratios fixés par l'Etat :

1. Taux d'endettement net (I1)

La Commune bourgeoisiale ne disposant pas de revenus fiscaux (nature 40), cet indicateur n'a pas lieu d'être calculé.

		2024	2025	Moyenne
2. Degré d'autofinancement (I2)				
Autofinancement	CHF	991.43	63'616.06	32'303.75
investissements nets	CHF	22'398.30	-	11'199.15
		4.43%		288.45%

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80 -100%	cas normal
50 – 80%	récession

En l'absence d'investissements réalisés en 2025, la marge d'autofinancement n'a pas été utilisée.

		2024	2025	Moyenne
3. Part des charges d'intérêts (I3)				
Charges d'intérêts nets	CHF	2'014.49	2'057.85	2'036.17
Revenus courants	CHF	408'316.77	431'937.01	420'126.89
		0.49%	0.48%	0.48%

Valeurs indicatives

0% – 4%	bon
4% – 9%	suffisant
> 9%	mauvais

Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre est élevée. Le ratio de la part des charges d'intérêts est qualifié de « bon ».

		2024	2025	Moyenne
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)				
Dette brute	CHF	276'205.88	266'068.37	271'137.13
Revenus courants	CHF	408'316.77	431'937.01	420'126.89
		67.65%	61.60%	64.54%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% – 100%	bon
100% – 150%	moyen
150% – 200%	mauvais
> 200%	critique

La dette brute indique le niveau de la dette par rapport à l'ensemble des revenus dégagés. La valeur indicative de ce ratio s'avère bonne.

		2024	2025	Moyenne
5. Proportion des investissements (I5)				
Investissements bruts	CHF	38'398.30	-	19'199.15
Dépenses totales	CHF	435'845.83	368'320.95	402'083.39
		8.81%		4.77%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% – 20%	eff. d'inv. moyen
20% – 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

En l'absence d'investissements réalisés en 2025, le ratio de proportion des investissements par rapport aux dépenses totales est nul.

		2024	2025	Moyenne
6. Part du service de la dette (I6)				
Service de la dette	CHF	14'314.49	13'357.85	13'836.17
Revenus courants	CHF	408'316.77	431'937.01	420'126.89
		3.51%	3.09%	3.29%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% – 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manoeuvre budgétaire plus restreinte. Le service de la dette est considéré comme faible. Sans tenir compte des revenus de la forêt, le ratio passe en charge forte.

		2024	2025	Moyenne
7. Dette nette 1 par habitant (I7)				
Dette nette I	CHF	107'105.04	43'488.98	75'297.01
Population résidante permanente		454	454	454
		236	96	166

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000 CHF	endettement faible
1'001 – 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

L'endettement par bourgeois est qualifié de faible.

		2024	2025	Moyenne
8. Taux d'autofinancement (I8)				
Autofinancement	CHF	991.43	63'616.06	32'303.75
Revenus courants	CHF	408'316.77	431'937.01	420'126.89
		0.24%	14.73%	7.69%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

La taux d'autofinancement est qualifiée de mauvais.

2. APERCU DU COMPTE DE RÉSULTATS ÉCHELONNÉ

	Compte de résultats échelonné		Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025
	Charges d'exploitation				
30	Charges de personnel	CHF	-	10'000.00	4'500.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	47'366.27	28'800.00	24'969.50
33	Amortissements du patrimoine administratif	CHF	12'300.00	12'400.00	11'300.00
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	2'058.11
36	Charges de transferts	CHF	347'736.26	233'750.00	336'616.50
37	Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
	Total des charges d'exploitation	CHF	**407'402.53**	**284'950.00**	**379'444.11**
	Revenus d'exploitation				
41	Patentes et concessions	CHF	-	-	-
42	Taxes	CHF	108'000.80	75'000.00	92'146.29
43	Revenus divers	CHF	-	-	-
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	9'877.81	500.00	-
46	Revenus de transferts	CHF	249'607.65	188'000.00	299'013.62
47	Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
	Total des revenus d'exploitation	CHF	**367'486.26**	**263'500.00**	**391'159.91**
R1	**Résultat provenant de l'activité d'exploitation**		**-39'916.27**	**-21'450.00**	**11'715.80**
34	Charges financières	CHF	2'345.00	2'500.00	2'234.95
44	Revenus financiers	CHF	40'830.51	39'000.00	40'777.10
R2	**Résultat provenant de l'activité de financement**	CHF	**38'485.51**	**36'500.00**	**38'542.15**
O1	**Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)**		**-1'430.76**	**15'050.00**	**50'257.95**
38	Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1	**Résultat provenant de l'activité extraordinaire**	CHF	-	-	-
	Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	**-1'430.76**	**15'050.00**	**50'257.95**

- **Charges d'exploitation (groupe 3)**

Les charges d'exploitation sont supérieures de CHF 94'494,11 par rapport au budget.

Les charges de personnel (30) et de biens et services (31) ainsi que les amortissements du patrimoine administratif (33) sont inférieures de CHF 1'430,50 par rapport au budget.

Une attribution au fonds forestier de réserve (35) de CHF 2'058,11 a été enregistrée. Les charges de transfert (36) sont supérieures de CHF 102'866,50. Il s'agit essentiellement de charges liées aux mesures sylvicoles.

- **Revenus d'exploitation (groupe 4)**

Par rapport au budget, les revenus d'exploitation, notamment les ventes de bois et les subventions cantonales pour la sylviculture, sont supérieurs au budget de CHF 104'974.61. Le résultat des comptes des estivages 2022 et 2023 de l'alpage intégré dans les comptes 2025 de la Commune bourgeoisiale augmente les recettes de CHF 22'685,30 grâce à la dissolution partielle de la provision de CHF 58'000 constituée en 2022 et 2023.

- **Résultat provenant de l'activité d'exploitation et de l'activité de financement (O1)**

Le résultat d'exploitation (R1) prévoyait une perte au budget de CHF 21'450,-. Les comptes présentent un résultat de CHF 11'715,80, soit une différence de CHF 33'165,80.

Le résultat provenant de l'activité de financement (R2) est supérieur au budget CHF 2'042,15.

- **Résultat provenant de l'activité opérationnelle et total du compte de résultat**

Aucune charge ni revenu extraordinaire n'étant comptabilisé, le résultat opérationnel et le total du compte de résultat s'élève à CHF 50'257,95. La différence avec le budget s'élève à CHF 35'207,95.

3. APERCU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS

Aperçu du compte de résultats et investissements			Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025
Compte de résultats					
Résultat avant amortissements comptables					
Charges financières	-	CHF	397'447.53	275'050.00	368'320.95
Revenus financiers	+	CHF	398'438.96	302'000.00	431'937.01
Marge d'autofinancement (négative)	=	CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	=	CHF	**991.43**	**26'950.00**	**63'616.06**
Résultat après amortissements comptables					
Marge d'autofinancement (négative)	-	CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+	CHF	991.43	26'950.00	63'616.06
Amortissements planifiés	-	CHF	12'300.00	12'400.00	11'300.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	CHF	-	-	2'058.11
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	CHF	9'877.81	500.00	-
Réévaluations des prêts du PA	-	CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	-	CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+	CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+	CHF	-	-	-
Excédent de charges	=	CHF	**1'430.76**	-	-
Excédent de revenus	=	CHF	-	**15'050.00**	**50'257.95**
Compte des investissements					
Dépenses	+	CHF	38'398.30	80'000.00	-
Recettes	-	CHF	16'000.00	48'000.00	-
Investissements nets	=	CHF	**22'398.30**	**32'000.00**	-
Investissements nets (négatifs)	=	CHF	-	-	-
Financement					
Marge d'autofinancement (négative)	-	CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+	CHF	991.43	26'950.00	63'616.06
Investissements nets	-	CHF	22'398.30	32'000.00	-
Investissements nets (négatifs)	+	CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	=	CHF	**21'406.87**	**5'050.00**	-
Excédent de financement	=	CHF	-	-	**63'616.06**

- **Compte de fonctionnement**

Résultat avant amortissements comptables

Avec des charges financières de CHF 368'320,95 et des revenus financiers de CHF 431'937,01, la marge d'autofinancement pour l'exercice 2025 est positive et s'élève à CHF 63'616,06. Elle est supérieure au budget de CHF 36'666,06.

Résultat après amortissements comptables

L’exercice 2025 a permis des amortissements ordinaires de CHF 11’300,-. Les taux appliqués sont détaillés dans le tableau des immobilisations. Une attribution aux fonds et financements spéciaux pour CHF 2'058,11 (gain de l’exploitation forestière) ont été comptabilisés.

Ainsi, les comptes 2025 de la Commune bourgeoisiale bouclent sur un excédent de revenus de CHF 50'257,95. Le budget 2025 prévoyait un excédent de revenus de CHF 15'050,-.

- **Comptes des investissements**

  En 2025, la Commune bourgeoisiale n’a réalisé aucun investissement. Le budget prévoyait toutefois des investissements nets à hauteur de CHF 32'000.-, destinés à la réfection complète du plancher des écuries du bas.

- **Financement**

  En l’absence d’investissement, l’excédent de financement correspond à la marge d’autofinancement, soit CHF 63'616,06. Le budget prévoyait une insuffisance de financement de CHF 5’050,-.

4. APERCU DU BILAN

Aperçu du bilan		Etat 31.12.2024	Etat 31.12.2025
1	**Actif**	**2'886'700.14**	**2'947'952.59**
	Patrimoine financier	**167'050.84**	**239'603.29**
100	Disponibilités et placements à court terme	68'921.36	210'570.91
101	Créances	71'502.83	2'036.83
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	3'166.65	3'535.55
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	23'460.00	23'460.00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	-	-
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	Patrimoine administratif	**2'719'649.30**	**2'708'349.30**
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	2'719'648.30	2'708'348.30
142	Immobilisations incorporelles	-	-
144	Prêts	-	-
145	Participation capital social	1.00	1.00
146	Subventions d'investissement	-	-
2	**Passif**	**2'886'700.14**	**2'947'952.59**
	Capitaux de tiers	**274'155.88**	**283'092.27**
200	Engagements courants	276'205.88	266'068.37
201	Engagements financiers à court terme	-	-
204	Passifs de régularisation	-2'050.00	17'023.90
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	-	-
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
	Capital propre	**2'612'544.26**	**2'664'860.32**
29	Capital propre	2'612'544.26	2'664'860.32

L'aperçu du bilan appelle les commentaires suivants :

- **100 Disponibilités et placements à court terme et 101 Créances**

Les exercices des estivages 2022 et 2023 de l'alpage ayant été clôturés, le solde du compte bancaire de l'alpage auprès de la BCV, s'élevant à CHF 102'636.90, a été intégré dans les comptes de la Commune bourgeoisiale. Par conséquent, le compte courant de l'alpage (101) a été soldé et compensé avec ce compte bancaire, désormais comptabilisé dans les disponibilités à court terme (compte 100).

- **140-146 Patrimoine administratif**

Des amortissements de CHF 11'300,- ont été comptabilisés en déduction des immobilisations.

- **200 Engagements courants**

Un nouveau compte courant a été créé pour les Amis de la Bourgeoisie. Lors de la clôture des exercices 2022 et 2023 de l'alpage, des soldes en faveur de tiers subsistaient ; ceux-ci ont été intégrés dans les comptes de la Commune bourgeoisiale. Les comptes courants au 31.12.2025 sont détaillés dans l'annexe aux comptes 2025.

- **29 Capital propre**

La fortune nette de la bourgeoisie a augmenté de CHF 52'316,06. Il s'agit de l'excédent de charges de l'exercice 2025 de CHF 50'257,95 et de l'attribution aux fonds et financement spéciaux de l'exploitation forestière de CHF 2'058,11.

5. COMPTE DE FONCTIONNEMENT

a. COMPTE DE RÉSULTATS SELON LES TÂCHES

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	9'577.84	-	5'550.00	-	14'716.85	1'200.00
8 Economie publique	397'824.69	406'486.26	279'400.00	302'500.00	364'727.26	429'059.91
9 Finances et impôts	2'346.00	1'830.51	2'500.00	-	2'234.95	1'677.10
Total des charges et des revenus	**409'747.53**	**408'316.77**	**287'450.00**	**302'500.00**	**381'679.06**	**431'937.01**
Excédent de charges		**1'430.76**		-		-
Excédent de revenus	-		**15'050.00**		**50'257.95**	

Le compte de fonctionnement selon les tâches appelle les commentaires suivants :

- **0 Administration générale**

Les charges nettes de fonctionnement de l'administration générale atteignent CHF 13'516,85 en 2025, le budget prévoyait CHF 5'550,-, soit une différence de CHF 7'966,85.

La séparation des deux Conseils engendre une augmentation des charges administratives, notamment des frais de publication supérieurs qui dépassent le budget de CHF 3'591,-.

Les frais d'administration et de révision des comptes sont supérieurs au budget de CHF 1'325,50 suite à la gestion supplémentaire de la clôture finale des comptes des estivages 2022 et 2023 de l'alpage.

Les coûts liés à la migration informatique n'avaient pas été prévues au budget. Les charges d'utilisation informatiques s'élèvent à CHF 3'571,50. Une participation non budgétée de CHF 1'000.– a été versée en faveur de la construction de la passerelle des Dzoras.

La participation du président du Conseil bourgeoisial au comité de direction d'Ecoforêt a permis de générer des revenus de CHF 1'200,-.

8 Economie publique

Les revenus nets de fonctionnement se montent à CHF 64'332,65 et sont supérieurs au budget de CHF 41'232,65. Cet écart s'explique par :

Agriculture de montagne – Alpage

Une réduction des charges :

- Les charges de personnel (commission) s'élèvent à CHF 4'500,-, un montant de CHF 10'000.- avait été prévu au budget ;
- les primes d'assurance dépassent le budget de CHF 1'664,70 ;
- Les montants prévus au budget pour l'entretien des chemins et des chalets d'alpages (CHF 16'000.-) n'ont pas été entièrement utilisés. Les charges effectives se montent à CHF 2'801,75.

Une augmentation des produits :

Le budget prévoyait des produits de CHF 69'000.- et les comptes enregistrent des produits de CHF 91'785.30

L'écart provient de la dissolution partielle de la provision constituée pour compenser la perte des estivages 2022 et 2023. Pour rappel, une provision avait été constituée sur l'exercice 2022 pour CHF 50'000.- et sur l'exercice 2023 pour CHF 8'000.- sur la base des informations disponibles lors de la clôture des comptes. Les pertes cumulées des exercices 2022 et 2023 de l'alpage se montent finalement à CHF 35'314,70.

La diminution de la perte a été possible suite au travail de l'administration communale qui a entrepris toutes les démarches nécessaires pour encaisser les contributions d'estivages qui étaient encore récupérables. Les litiges ont été négociés et clôturés pour la fin de l'année 2024. Suite à l'obtention des informations qui n'avaient pas été fournies lors de la première clôture des comptes, elle a également pu corriger les salaires et les charges sociales ainsi que le calcul de l'impôt à la source.

Grâce à ces régularisations, la provision constituée a ainsi pu être partiellement dissoute, faisant apparaître un produit extraordinaire de CHF 22'685.30, lequel améliore d'autant le résultat de l'exercice 2025.

Forêt - Sylviculture

Les travaux sylvicoles effectués par Ecoforêt ainsi que d'autres entreprises s'élèvent à CHF 332'646,40, soit un écart de CHF 100'646,40 par rapport au budget.

Les ventes de bois se montent à CHF 90'946,29, le budget prévoyait des recettes de CHF 75'000,- . Les subventions cantonales d'exploitation forestière octroyées de CHF 226'328,32 sont supérieures au budget de CHF 88'328,32 ; ces subventions sont calculées en pourcentage des coûts d'exploitation.

Les recettes supérieures aux charges permettent d'attribuer CHF 2'058,11 au fonds forestier de réserve. Le budget prévoyait un prélèvement de CHF 500.-.

9 Finances et impôts

Les charges nettes d'intérêts s'élèvent à CHF 2'057,85.

Dans les recettes, un dividende de la société NVRM SA de CHF 1'500,- a été comptabilisé.

b. COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES NATURES

Compte de résultats selon les natures	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	-		10'000.00		4'500.00	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	47'366.27		28'800.00		24'969.50	
33 Amortissements du patrimoine administratif	12'300.00		12'400.00		11'300.00	
34 Charges financières	2'345.00		2'500.00		2'234.95	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-		-		2'058.11	
36 Charges de transferts	347'736.26		233'750.00		336'616.50	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
41 Patentes et concessions		-		-		-
42 Taxes		108'000.80		75'000.00		92'146.29
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		40'830.51		39'000.00		40'777.10
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		9'877.81		500.00		-
46 Revenus de transferts		249'607.65		188'000.00		299'013.62
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
Total des charges et des revenus	**409'747.53**	**408'316.77**	**287'450.00**	**302'500.00**	**381'679.06**	**431'937.01**
Excédent de charges		**1'430.76**		-		-
Excédent de revenus	-		**15'050.00**		**50'257.95**	

- **30 Charges de personnel**

  Les charges de personnel (Conseil bourgeoisial et commission) s'élèvent à CHF 4'500,-, un montant de CHF 10'000.- avait été prévu au budget.

- **31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation**

  Le budget prévoyait des charges supérieures de CHF 3'830.50 aux charges effectives.

- **35 Attributions aux fonds et financements spéciaux**

  Une attribution au fonds forestier de réserve de CHF 2'058,11 a été enregistrée. Le budget prévoyait un prélèvement sur les fonds de CHF 500,- (45).

- **36 Charges de transferts**
  Les charges de transferts supérieures au budget de CHF 102'866,50 sont liées essentiellement aux coûts des mesures sylvicoles.

- **42 Taxes (vente de bois)**
  Les recettes sont supérieures de CHF 17'146,29 par rapport au budget.

- **44 Revenus financiers**
  Il s'agit du dividende et de la contribution annuelle de NVRM SA et de la location de l'alpage.

- **46 Revenus de transferts**
  Ce sont les subventions du canton pour les mesures sylvicoles supérieures ainsi que le résultat des exercices des estivages 2022 et 2023 de l'alpage suite à la dissolution partielle de la provision.

6. COMPTES DES INVESTISSEMENTS

a. COMPTES DES INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	38'398.30	16'000.00	80'000.00	48'000.00	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	38'398.30	16'000.00	80'000.00	48'000.00	-	-
Excédent de dépenses		22'398.30		32'000.00		-
Excédent de recettes	-		-		-	

b. COMPTES DES INVESTISSEMENTS SELON LES NATURES

Compte des investissements selon les natures	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	38'398.30		80'000.00		-	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		-		-	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	-		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		16'000.00		48'000.00		-
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	38'398.30	16'000.00	80'000.00	48'000.00	-	-
Excédent de dépenses		22'398.30		32'000.00		-
Excédent de recettes	-		-		-	

En 2025, la Commune bourgeoisiale n'a réalisé aucun investissement. Le budget prévoyait des investissements de CHF 80'000.- et des subventions de CHF 48'000.-, destinés à la réfection complète du plancher des écuries du bas.

7. CONCLUSION

Les comptes bourgeoisiaux 2025 bouclent avec un excédent de revenus de CHF 50'257,95. Avec l'attribution aux fonds et financements spéciaux de CHF 2'058,11, les fonds propres de la Bourgeoisie ont augmenté de CHF 52'316.06.

L'exercice comptable 2025 présente une particularité liée à la séparation de la Bourgeoisie de la Commune politique, entrée en vigueur le 1er janvier 2025 à la suite de la décision prise par les bourgeoises et bourgeois lors de l'assemblée de juin 2024. Cette nouvelle organisation a entraîné la tenue de trois assemblées bourgeoisiales au cours de l'année 2025 : la première, le 27 février, consacrée à l'adoption du budget 2025 ; la deuxième, le 26 juin, dédiée à l'approbation des comptes 2024 ; et la troisième, le 11 décembre, portant sur le budget 2026.

Cet exercice comptable a également permis de finaliser et de clôturer les comptes des exercices 2022 et 2023 de l'alpage, lesquels étaient encore en suspens suite à la gestion par la commission bourgeoisiale. La Commune bourgeoisiale remercie chaleureusement les collaboratrices et collaborateurs de la Commune d'Isérables pour la finalisation comptable des deux années précitées.

Les revenus principaux de la Bourgeoisie sont la location d'alpage de CHF 18'000.-, le versement NVRM de CHF 21'000.- et la subvention communale de CHF 30'000.-.

Au niveau de l'entretien des installations et chalets d'alpage, des travaux urgents de réfection de la barrière de l'enclos de Praz Da Dzeu ont été effectués.

Le Conseil bourgeoisial ne prévoit actuellement aucun projet concernant l'ancienne gare du téléphérique du Plan du Fou. Les investissements nécessaires à sa réaffectation ou à sa rénovation sont jugés trop importants au regard de la situation financière actuelle de la Commune bourgeoisiale et des autres projets prioritaires à réaliser. Les ressources disponibles doivent en effet être consacrées en priorité à des travaux indispensables à court et moyen terme, notamment la réfection du sol des écuries du bas, la rénovation de la toiture des écuries du haut ainsi que l'entretien des autres infrastructures.

En vous remerciant par avance de votre confiance et de votre précieuse implication dans la gestion des affaires bourgeoisiales, nous vous invitons, au nom de votre Conseil bourgeoisial, à participer nombreuses et nombreux à notre assemblée bourgeoisiale des comptes 2025.

Dans l'attente de notre prochaine rencontre, nous vous adressons, chères bourgeoises, chers bourgeois, nos meilleures salutations.

Pour la bourgeoisie d'Isérables

Narcisse Crettenand	Fernand Gillioz
Président	Vice-président

Tableau des immobilisations

Compte No	Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	Amortissements minimum obligatoires	Contrôle
	Comptes ordinaires								
1400	Terrains	138'850	-	-	138'850	-	138'850	0%	0.00%
1401	Routes / voies de communication	-			-		-	7%	0.00%
1402	Aménagement des cours d'eau du PA	-			-		-	7%	0.00%
1403	Autres travaux de génie-civil	41'700	-	-	41'700	3'000	38'700	7%	7.19%
1404	Bâtiments du PA	104'098			104'098	8'300	95'798	8%	7.97%
1405	Forêts PA	2'435'000	-	-	2'435'000		2'435'000	0%	0.00%
1406	Biens meubles du PA	-			-		-	35%	0.00%
1409	Autres immobilisations corporelles	-			-		-	50%	0.00%
1420	Logiciel du PA	-			-		-	50%	0.00%
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA	-			-		-	50%	0.00%
1429	Autres immobilisations incorporelles	-			-		-	50%	0.00%
144X	Prêts	-			-		-	Selon risque	0.00%
145X	Participation capital social	1			1		1	Selon risque	0.00%
146X	Subventions d'investissement	-			-		-	10%	0.00%
	Total comptes ordinaires	**2'719'649**	**-**	**-**	**2'719'649**	**11'300**	**2'708'349**		

Compte No	Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	
	Comptes spécifiques (Entreprises électriques, téléphériques et navigation)							
1400.x	Terrains				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1401.x	Routes / voies de communication				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1402.x	Aménagement des cours d'eau du PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1403.x	Autres travaux de génie-civil				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1404.x	Bâtiments du PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1405.x	Forêts PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1406.x	Biens meubles du PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1409.x	Autres immobilisations corporelles				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1420.x	Logiciel du PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1421.x	Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1429.x	Autres immobilisations incorporelles				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
144X.x	Prêts				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
145X.x	Participation capital social				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
146X.x	Subventions d'investissement				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
	Total comptes spécifiques	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	
	Total immobilisations du PA	**2'719'649**	**-**	**-**	**2'719'649**	**11'300**	**2'708'349**	

6 Entreprises électriques
7 Téléphériques
8 Navigation

Selon Notice A 1995 AFC

Tableau des crédits d'engagements et complémentaires utilisés et encore disponibles
Assemblée bourgeoisiale
OGFCo, art. 81 et 82

Compte	Libellé, ouvrage	Crédit initial			Crédit complémentaire				Crédit global	Crédit utilisé	Crédit disponible	Crédit valable jusqu'en
		Montant investissement	Organe compétent : décision du		Montant	Conseil Bourgeoisial décision du :	Montant	Assemblée Bourgeoisiale décision du :				
			Conseil Bourgeoisial	Assemblée Bourgeoisiale								
	Raccordement hydraulique								-		-	
	de l'alpage de Pra da Dzeu	85'000		14.12.2023					85'000	4'587	80'413	
									-		-	

Les crédits d'engagements de la compétence de l'exécutif ne figurent pas dans ce tableau.

Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires assemblée bourgeoisiale
OGFCo, art. 83 et 84

Compte	Libellé, ouvrage	Budget	Compte	Ecart en francs	Date décision
				-	
				-	
				-	
				-	
				-	

Les dépassements de crédit budgétaire inférieurs à 50'000 ne figurent pas dans ce tableau.
Les dépassements de crédit budgétaire concernant des dépenses liées ne figurent pas dans ce tableau.

COMMUNE BOURGEOISIALE
D'ISERABLES

Annexe aux comptes

DETTES A COURT TERME

Intercommunalités	31.12.2024	31.12.2025	Ecart
c/c Commune d'Isérables	CHF 236'832.54	CHF 230'559.14	-CHF 6'273.40
c/c Triage forestier	-CHF 2'374.16	-CHF 5'304.17	-CHF 2'930.01
c/c NVRM	CHF 2'795.50	CHF 0.00	-CHF 2'795.50
c/c Amis de la Bourgesoisie	CHF 0.00	CHF 500.00	CHF 500.00
c/c Gérard-Philippe Fort	CHF 0.00	CHF 4'928.00	CHF 4'928.00
c/c Valéry Vouillamoz	CHF 0.00	CHF 1'133.50	CHF 1'133.50
Total	**CHF 237'253.88**	**CHF 231'816.47**	**-CHF 5'437.41**

Triage forestier - Ecoforêt

En date du 01.03.1992, le Conseil Bourgeoisial a décidé de constituer un triage forestier Nendaz-Isérables sous l'appellation d'Ecoforêt.

Au 31.12.2021, le solde du compte courant entre la Bourgeoisie et Ecoforêt se monte en faveur d'Ecoforêt à CHF 16'240. Ce montant ne figure pas dans les comptes mais dans l'annexe.

Dès 2022, dans le cadre du passage sur le nouveau plan comptable harmonisé MCH2, ce montant sera intégré dans le bilan de la Bourgeoisie.

ENGAGEMENTS DE LEASING

Il n'existe aucun engagement de leasing.

CAUTIONNEMENT

Ecoforêt	31.12.2024	31.12.2025	Ecart
Raiffeisen RSI - Extension du centre forestier	CHF 340'000.00	CHF 316'000.00	-24'000.00 CHF
Raiffeisen RSI - PM Pfanzelt tracteur forestier	CHF 83'125.00	CHF 35'625.00	-47'500.00 CHF
Raiffeisen RSI - PM Pfanzelt tracteur forestier 2025	CHF 0.00	CHF 150'300.00	150'300.00 CHF
Raiffeisen RSI - Camion MAN	CHF 300'000.00	CHF 270'000.00	-30'000.00 CHF
Halle de travail	CHF 1'950'000.00	CHF 1'910'000.00	-40'000.00 CHF
Crédit Covid	CHF 174'999.80	CHF 116'666.40	-58'333.40 CHF
Total	**CHF 2'848'124.80**	**CHF 2'798'591.40**	**-CHF 49'533.40**

Les montants ci-dessus correspondent à la part de la Bourgeoisie d'Isérables.

PRETS

La Bourgeoisie n'a consenti aucun prêt.

PARTICIPATIONS

	Part de la Bourgeoisie	Valeur au bilan
Ecoforêt	25%	CHF 1.00
Total		**CHF 1.00**

Tél. 027 324 70 70
www.bdo.ch
sion@bdo.ch

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2025

À l'Assemblée bourgeoisiale de la

Bourgeoisie d'Isérables

Opinion d'audit
Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Bourgeoisie d'Isérables, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Fondement de notre opinion d'audit
Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Bourgeoisie d'Isérables, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil bourgeoisial relatives aux comptes annuels
Le Conseil bourgeoisial est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels
Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la bourgeoisie.

Tél. 027 324 70 70
www.bdo.ch
sion@bdo.ch

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil bourgeoisial notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo;
- l'endettement net de la Bourgeoisie est considéré comme faible et que, durant l'exercice, il a diminué par rapport à l'année précédente ;
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sion, le 9 juin 2026

BDO SA

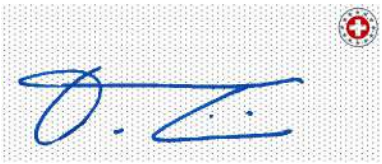

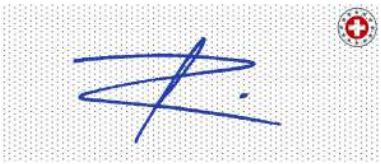

Bastien Forré

Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Loïc Rossé

Expert-réviseur agréé

Annexe

Comptes annuels

Principes pour la présentation et la tenue des comptes de la Bourgeoisie d'Isérables

1. Base légale

L'établissement du compte de la bourgeoisie d'Isérables se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

2. Principes MCH2 appliqués et divergences

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La bourgeoisie d'Isérables se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à CHF 1.-.

RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à CHF 3'000.-.

RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à CHF 10'000.- par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

RE 13 Vision consolidée

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

RE 19 Procédure lors du passage au MCH2 (2022)

- Pour des raisons de comparabilité, les valeurs du bilan de l'année précédente sont présentées lors du passage au MCH2 au 01.01.2022 (au lieu du 31.12.2021), après les reclassifications et les retraitements dus au passage au MCH2. Il en va de même pour les valeurs présentées dans le tableau des garanties.
- Le patrimoine financier est inscrit à sa valeur comptable.
- Les provisions et les comptes de régularisation ont été réévalués.
- La réévaluation du patrimoine administratif n'est pas autorisée.
- Les terrains parcellisés des autres travaux de génie-civil (compte bilan 1403) et des bâtiments (compte bilan 1404) sont inscrits dans le groupe de matières approprié et amortis en conséquence.

3. Principes de la gestion financière

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

5. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

6. Principes d'évaluation du bilan

6.1. Actif

6.1.1. Patrimoine financier (PF)

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

En cas de réévaluation, le patrimoine financier doit faire l'objet d'évaluation ultérieure au plus tôt après 5 ans par un réviseur particulièrement qualifié au sens du code des obligations.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Créances (compte bilan 101)

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Actifs de régularisation (compte bilan 104)

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à CHF 1.-.

Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à CHF 10'000.- par objet ou par projet.

Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 7% (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : 7% (compte bilan 1402)

Autres travaux de génie-civil : 7% (compte bilan 1403)

Bâtiments : 8% (compte bilan 1404)

Forêts : 0% (compte bilan 1405)

Biens meubles : 35% (compte bilan 1406)

Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

Prêts (compte bilan 144)

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Participations, capital social (compte bilan 145)

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Subventions d'investissement (compte bilan 146)

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 10%.

6.2. Passif

6.2.1. Capitaux de tiers

Engagements courants (compte bilan 200)

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

Passifs de régularisation (compte bilan 204)

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à CHF 1.-.

Provisions à court terme (compte bilan 205)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à CHF 1'000.-.

Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

Provisions à long terme (compte bilan 208)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à CHF 3'000.-.

Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.2.2. Capital propre

Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose

sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.
Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

Isérables, le 22 novembre 2021

Tableau de flux de trésorerie					Flux
	Diminution des actifs et augmentation des passif	provenance des fonds (+)			
	Augmentation des actifs et diminution des passifs	emploi de fonds (-)			
Résultat ordinaire du compte de résultats					50'257.95
Résultat extraordinaire du compte de résultats					-
Amortissements planifiés				+	11'300.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux				+	2'058.11
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux				-	-
Réévaluations des prêts du PA				+	-
Réévaluations des participations du PA				+	-
Attributions au capital propre				+	-
Prélèvements sur le capital propre				-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnnelle et extraordinaire					**63'616.06**
	Dépenses d'investissements				
50	Immobilisations corporelles			-	-
51	Investissements pour le compte de tiers			-	-
52	Immobilisations incorporelles			-	-
54	Prêts			-	-
55	Participations et capital social			-	-
56	Propres subventions d'investissement			-	-
57	Subventions d'investissement redistribuées			-	-
	Recettes d'investissements				
60	Transferts au patrimoine financier			+	-
61	Remboursements			+	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles			+	-
63	Subventions d'investissement acquises			+	-
64	Remboursement de prêts			+	-
65	Transferts de participations			+	-
66	Remboursement de subventions d'investissement propres			+	-
67	Subventions d'investissement à redistribuer			+	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissemement					**-**
		Etat 31.12.2024	**Etat 31.12.2025**		
100	Disponibilités et placements à court terme	68'921.36	210'570.91		
101	Créances	71'502.83	2'036.83		69'466.00
102	Placements financiers à court terme	-	-		-
104	Actifs de régularisation	3'166.65	3'535.55		-368.90
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-		-
107	Placements financiers	23'460.00	23'460.00		-
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	-	-		-
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-		
200	Engagements courants	276'205.88	266'068.37		-10'137.51
201	Engagements financiers à court terme	-	-		-
204	Passifs de régularisation	-2'050.00	17'023.90		19'073.90
205	Provisions à court terme	-	-		-
206	Engagements financiers à long terme	-	-		-
208	Provisions à long terme	-	-		-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-		
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement					**78'033.49**
29	Capital propre	2'612'544.26	2'664'860.32		
			Variation des liquidités et placements à court terme		***141'649.55***

100	Disponibilités et placements à court terme	68'921.36	210'570.91	141'649.55

Etat du capital propre

en francs suisse		Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
29	**Capital propre**	**2'612'544**	**52'316**	**-**	**2'664'860**
290	Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre	2'512'980	2'058		2'515'038
291	Fonds classés dans le capital propre				-
294	Réserves de politique budgétaire				-
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier				-
299	Excédent/découvert du bilan	99'564	50'258		149'822

Tableau des provisions

en francs suisses

205 Provisions à court terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
					-
					-
					-

208 Provisions à long terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
					-
					-
					-

Total provisions à court terme	-	-	-	-
Total provisions à long terme	-	-	-	-
Total des provisions	**-**	**-**	**-**	**-**

Tableau des participations

en francs suisses	Nombre détenu	Part de la commune en %	Valeur nominale totale	Rendement CHF	Valeur comptable au 01.01	Valeur comptable au 31.12
Institut de droit public						
Ecoforêt		25			1	1
Société anonyme						
NVRM SA	60		500	1'500	10'000	10'000
Fondation						
Société coopérative						
Divers						

Compte	Désignation	Actif	Passif
1	**ACTIF**	**2,947,952.59**	
10	**PATRIMOINE FINANCIER**	**239,603.29**	
100	**DISPONIBILITES ET PLACEMENTS A COURT TER**	**210,570.91**	
1001	**POSTFINANCE**	**65,331.84**	
1001.00	Postfinance	65,331.84	
1002	**BANQUES**	**145,239.07**	
1002.00	Banque Raiffeisen c/c courant	17,421.89	
1002.01	Raiffeisen - Fonds reboisement	25,180.28	
1002.02	BCV Alpage - en attente clôture	102,636.90	
101	**CREANCES**	**2,036.83**	
1011	**COMPTES COURANTS**	**871.15**	
1011.00	c/c NVRM	871.15	
1019	**AUTRES CREANCES**	**1,165.68**	
1019.00	Impôt anticipé	1,165.68	
104	**ACTIFS DE REGULARISATION**	**3,535.55**	
1041	**Actifs de régularisation**	**3,535.55**	
1041.00	Charges payées d'avance	2,335.55	
1041.01	Produits à recevoir	1,200.00	
107	**PLACEMENTS FINANCIERS**	**23,460.00**	
1070	**ACTIONS ET PARTS SOCIALES**	**23,460.00**	
1070.00	Actions NVRM	10,000.00	
1070.01	Ajustement des titres	13,460.00	
14	**PATRIMOINE ADMINISTRATIF**	**2,708,349.30**	
140	**IMMOBILISATIONS CORPORELL**	**2,708,348.30**	
1400	**TERRAINS**	**138,850.00**	
1400.00	Aménagement étang Plan du Fou	7,300.00	
1400.01	Alpage de Balavaux - Terrain	71,550.00	
1400.02	Alpage Tracouet - Terrain	60,000.00	
1403	**Immobilisations corporelles PA**	**38,700.00**	
1403.00	Biodiversité Pra Da Dzeu	28,300.00	
1403.01	Mise en valeur plus grand mélèze	10,400.00	
1404	**BATIMENTS**	**95,798.30**	
1404.00	Etables et châlets	43,900.00	
1404.01	Place de traite Tracouet et toit du Casin de Balav	15,600.00	
1404.02	PRC Balavaux	17,300.00	
1404.06	Le Casin de Rosey	18,998.30	
1405	**FORETS - ALPAGES**	**2,435,000.00**	
1405.00	Forêts	2,435,000.00	
145	**PARTICIPATIONS CAPITAL SO**	**1.00**	
1454	**PARTICIPATIONS AUX ENTREPRISES PUBLIQUES**	**1.00**	
1454.00	Participation Ecoforêt	1.00	
2	**PASSIF**		**2,947,952.59**
20	**CAPITAUX DE TIERS**		**283,092.27**
200	**ENGAGEMENTS COURANTS**		**266,068.37**
2000	**ENGAGEMENTS COURANTS**		**34,251.90**
2000.00	Créanciers		5,171.90
2000.01	Fonds Pra Da Dzeu		29,080.00
2001	**Comptes courants créanciers**		**231,816.47**
2001.00	C/C Commune		230,559.14
2001.01	C/C Triage forestier	5,304.17	
2001.04	C/C Amis de la Bourgeoisie		500.00
2001.05	C/C Gérard-Philippe Fort		4,928.00
2001.06	C/C Valéry Vouillamoz		1,133.50
204	**PASSIFS DE REGULARISATION**		**17,023.90**
2041	**REGULARISATION BIENS ET SERVIES**		**17,023.90**
2041.00	Charges à payer		1,190.55
2041.01	Produits reçus d'avance		15,833.35
29	**CAPITAUX PROPRES**		**2,664,860.32**
291	**Eng. financements spéc. et fonds enreg. comme cap. de tiers**		**2,515,038.67**
2910	**Eng. financements spéc. et fonds enreg. comme cap. de tiers**		**2,515,038.67**
2910.01	Fonds de Compensation forêts		2,435,000.00
2910.02	Fonds de Compensation de reboisement		80,038.67
299	**EXEDENT / DECOUVERT DU BILAN**		**149,821.65**
2990	**Excédent/découvert du bilan**		**151,252.41**
2990.00	Résultat DECOUVERT		151,252.41
2999	**FORTUNE NETTE**	**1,430.76**	
2999.00	Fortune nette	1,430.76	

Compte	Désignation	Comptes 2025 Charges	Comptes 2025 Revenus	Budget 2025 Charges	Budget 2025 Revenus	Comptes 2024 Charges	Comptes 2024 Revenus
0	**ADMINISTRATION GENERALE**	**14,716.85**	**1,200.00**	**5,550.00**		**9,577.84**	
02	**ADMINISTRATION GENERALE**	**14,716.85**	**1,200.00**	**5,550.00**		**9,577.84**	
022	**ADMINISTRATION GENERALE**	**14,716.85**	**1,200.00**	**5,550.00**		**9,577.84**	
022.31	BIENS, SERVICES & MARCH.	13,316.85		5,300.00		9,327.84	
022.3103.00	Frais de publication	3,691.00		100.00			
022.3130.00	Frais brancaires et postaux	177.00		200.00		145.79	
022.3130.01	Frais d'affranchissement	208.05					
022.3132.00	Frais tenue des comptes et révisions	4,325.50		3,000.00		4,102.60	
022.3132.01	Honoraires d'avocats et frais de litiges	438.80		1,000.00		5,356.70	
022.3133.00	Charges d'utilisation informatiques	3,571.50					
022.3137.00	Impôts	3,400.00		1,000.00		1,350.00	
022.3137.01	Correction des impôts des années précédentes	2,495.00-				1,627.25-	
022.36	CHARGES DE TRANSFERT	1,400.00		250.00		250.00	
022.3636.00	Cotisations aux associations	400.00		250.00		250.00	
022.3636.01	Cotisation Assoc. VS Central	1,000.00					
022.42	CONTRIBUTIONS DE TIERS		1,200.00				
022.4240.00	Participation comité		1,200.00				
8	**ECONOMIE PUBLIQUE**	**364,727.26**	**429,059.91**	**279,400.00**	**302,500.00**	**397,824.69**	**406,486.26**
81	**AGRICULTURE**	**27,452.65**	**91,785.30**	**45,900.00**	**69,000.00**	**50,338.43**	**59,000.00**
818	**AGRICULTURE DE MONTAGNE**	**27,452.65**	**91,785.30**	**45,900.00**	**69,000.00**	**50,338.43**	**59,000.00**
818.30	CHARGES DU PERSONNEL	4,500.00		10,000.00			
818.3000.00	Commissions	4,500.00		10,000.00			
818.31	BIENS, SERVICES & MARCH.	11,652.65		23,500.00		38,038.43	
818.3132.00	Achat, entretien, matériel	2,186.20		2,500.00		76.05	
818.3132.01	Etudes, conseils					12,724.15	
818.3134.00	Assurances RC	6,664.70		5,000.00		3,632.68	
818.3140.00	Entretien des chemins	333.35		6,000.00		1,498.40	
818.3144.01	Entretien chalets d'alpages	2,468.40		10,000.00		20,107.15	
818.33	AMORTISSEMENTS PLANIFIES	11,300.00		12,400.00		12,300.00	
818.3300.30	Amortissements planifiés	3,000.00		4,000.00		3,200.00	
818.3300.40	Amortissements planifiés	8,300.00		8,400.00		9,100.00	
818.44	REVENUS FINANCIERS		39,100.00		39,000.00		39,000.00
818.4470.00	Contributions NVRM		21,000.00		21,000.00		21,000.00
818.4470.01	Location des alpages		18,000.00		18,000.00		18,000.00
818.4470.02	Ventes de terrains		100.00				
818.46	REVENUS DE TRANSFERT		52,685.30		30,000.00		20,000.00
818.4632.00	Subvention communale		30,000.00		30,000.00		20,000.00
818.4632.02	Alpage de Balavaux		22,685.30				
82	**SYLVICULTURE**	**337,274.61**	**337,274.61**	**233,500.00**	**233,500.00**	**347,486.26**	**347,486.26**
820	**SYLVICULTURE**	**337,274.61**	**337,274.61**	**233,500.00**	**233,500.00**	**347,486.26**	**347,486.26**
820.35	ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPECIAUX	2,058.11					
820.3511.00	Attribution au fonds forestier de réserve	2,058.11					
820.36	CHARGES DE TRANSFERT	335,216.50		233,500.00		347,486.26	
820.3612.00	Mesures sylvicoles	332,646.40		232,000.00		343,163.92	
820.3636.01	Cotisation Association Valais central	1,898.20		600.00		1,825.59	
820.3637.00	Rabais bourgeois	671.90		900.00		2,496.75	
820.42	CONTRIBUTIONS DE TIERS		90,946.29		75,000.00		108,000.80
820.4240.00	Ventes de bois		90,946.29		75,000.00		108,000.80
820.45	PRELEVEMENTS SUR LES FIANCEMENTS SPECIAUX				500.00		9,877.81
820.4511.00	Prélèvement sur le fonds forestier de réserve				500.00		9,877.81
820.46	REVENUS DE TRANSFERT		246,328.32		158,000.00		229,607.65
820.4631.00	Subventions cantonales		226,328.32		138,000.00		209,607.65
820.4632.00	Aide communale conservation des forêts		20,000.00		20,000.00		20,000.00
9	**FINANCES ET IMPOTS**	**2,234.95**	**1,677.10**	**2,500.00**		**2,345.00**	**1,830.51**
96	**ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE**	**2,234.95**	**1,677.10**	**2,500.00**		**2,345.00**	**1,830.51**
961	**INTERETS**	**2,234.95**	**177.10**	**2,500.00**		**2,345.00**	**330.51**
961.34	INTERETS PASSIFS	2,234.95		2,500.00		2,345.00	
961.3401.00	Intérêts c/c Commune	2,234.95		2,500.00		2,345.00	
961.44	REVENUS DES BIENS		177.10				330.51
961.4400.00	Intérêts actifs		177.10				330.51
963	**IMMEUBLES**		**1,500.00**				**1,500.00**
963.44	REVENU DES BIENS		1,500.00				1,500.00
963.4420.00	Dividendes		1,500.00				1,500.00

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	14,716.85	1,200.00	5,550.00		9,577.84	
8	ECONOMIE PUBLIQUE	364,727.26	429,059.91	279,400.00	302,500.00	397,824.69	406,486.26
9	FINANCES ET IMPOTS	2,234.95	1,677.10	2,500.00		2,345.00	1,830.51
TOTALISATION		**381,679.06**	**431,937.01**	**287,450.00**	**302,500.00**	**409,747.53**	**408,316.77**
Résultat		**50,257.95**		**15,050.00**			**1,430.76**

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
8	**ECONOMIE PUBLIQUE**			**80,000.00**	**48,000.00**	**38,398.30**	**16,000.00**
81	**AGRICULTURE**			**80,000.00**	**48,000.00**	**38,398.30**	**16,000.00**
818	**AGRICULTURE DE MONTAGNE**			**80,000.00**	**48,000.00**	**38,398.30**	**16,000.00**
818.50	Immobilisations corporelles			80,000.00		38,398.30	
818.5040.00	Acquisition ou entretien des bâtiments			80,000.00			
818.5040.06	Le Casin de Rosey					38,398.30	
818.63	Subventions				48,000.00		
818.637	PARTICIPATIONS DE TIERS				48,000.00		
818.6370.01	Participation de tiers Le Casin de Rosey						16,000.00
818.6370.02	Participation de tiers Bâtiments et écuries				48,000.00		
9	**FINANCES ET IMPOTS**					**16,000.00**	**38,398.30**
99	**CLOTURE**					**16,000.00**	**38,398.30**
999	**AUTRES POSTES NON VENTILES**					**16,000.00**	**38,398.30**
999.59	REPORT AU BILAN/RECETTES					16,000.00	
999.5900.00	Virement des recettes d'investissement au bilan					16,000.00	
999.69	REPORT AU BILAN/DEPENSES						38,398.30
999.6900.00	Virement des dépenses d'investissement au bilan						38,398.30